

**PROCES-VERBAL de la réunion du conseil municipal
du mercredi 12 février 2025 à 19 heures 30**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente janvier deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Dominique GEOFFRENET, Maire.

Etaient présents : Monsieur Dominique GEOFFRENET, Maire, Monsieur Patrick DESBOIS, Premier Adjoint, Madame Catherine PENNA, Deuxième Adjoint, Monsieur Joël ESNAULT, Troisième Adjoint, Madame Inès DE CHASSEVAL, Quatrième Adjoint, Monsieur Alain PAIROYS, Monsieur Gérard BARIS, Madame Frédérique LEVECQUE, Monsieur Gérard BOURNEUF, Monsieur Alain LAGARDE, Monsieur Romuald GAUDRY, Madame Françoise DROZE, Madame Isabelle DELABY, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Elisabeth HIEZ

Procuration a été donnée : - Par Madame Elisabeth HIEZ à Madame Frédérique LEVECQUE

Secrétaire de séance : Madame Inès DE CHASSEVAL

Le Procès-Verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

1/ Révision des loyers des locations communales

1 a/ Révision des loyers des cabinets de la Maison de Soins Pluridisciplinaires à compter du 1^{er} avril 2025

Monsieur le Maire rappelle que les cabinets de la Maison de Soins Pluridisciplinaire sont loués aux professionnels de santé sous contrat de bail à titre précaire. Monsieur le Maire propose de revoir les conditions financières de mise à disposition des cabinets.

Il propose de réévaluer les montants des loyers en appliquant une augmentation de 3,26 % conformément à la réglementation et à l'évolution de l'Indice de Référence des Loyer au 1^{er} janvier 2025. Il propose que cette augmentation soit appliquée à compter du 1^{er} avril 2025 de telle manière que ci-dessous :

Cabinet	Professionnel	Nom professionnel	du	Surface occupée	Montant du loyer mensuel proposé	Pour mémoire : montant du loyer actuel
1, 2 et 7	Kinésithérapeute	Sébastien VATAN		31,5 m ²	309,78 €	300.00 €
3	Nutritionniste	Elodie GONZALEZ		15,1 m ²	132,17 €	128.00 €
4 partagé	Ostéopathe	Julien GAUTHIER		15,1 m ²	66,09 €	64.00 €
4 partagé	Sophrologue	Laure RENAULT		15,1 m ²	66,09 €	64.00 €
5 et 6	Cardiologue	Adam ZEMIRLINE		35,35 m ²	391,36 €	379.00 €

Monsieur le Maire rappelle que dans ce calcul, il est tenu compte de la surface occupée ainsi que des charges de fonctionnement qui sont prises en charge par la commune (eau, électricité, connexion internet, entretien des locaux et abonnement et maintenance des alarmes anti-intrusion).

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réévaluer les loyers des cabinets de la Maison de Soins Pluridisciplinaires, dans les conditions suivantes et à compter du 1^{er} avril 2025 :

- Cabinets 1, 2 et 7, loués à Monsieur Sébastien VATAN, Kinésithérapeute, au tarif mensuel de 309,78 euros.
- Cabinet 3, loué à Madame Elodie GONZALEZ, Nutritionniste, au tarif mensuel de 132,17 euros.
- Cabinet 4 partagé, loué à Monsieur Julien GAUTHIER, Ostéopathe, au tarif mensuel de 66,09 euros.
- Cabinet 4 partagé, loué à Madame Laure RENAULT, Sophrologue, au tarif mensuel de 66,09 euros.
- Cabinets 5 et 6, loués à Monsieur Adam ZEMIRLINE, Cardiologue, au tarif mensuel de 391,36 euros.

1 b/ Révision du loyer de la maison sise 18 rue de Lyon à compter du 1^{er} avril 2025

Monsieur le Maire rappelle que la maison sise 18 rue de Lyon (ancienne école des filles) est louée depuis le 1^{er} août 1985 à Madame Michèle CŒUR. Au 1^{er} janvier 2025, le loyer mensuel s'élève à 323,81 euros. Il explique que depuis plusieurs années, ce loyer n'a pas été révisé et il propose qu'il soit réévalué en appliquant une augmentation de 3,26 % conformément à la réglementation et à l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers au 1^{er} janvier 2025. Il propose que cette augmentation soit appliquée à compter du 1^{er} avril 2025 et ainsi que le loyer soit porté à 334,37 euros.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réévaluer le loyer de la maison sise 18 rue de Lyon (ancienne école des filles), par l'application d'une augmentation de 3,26 %, portant ainsi le loyer mensuel à 334,37 euros, à compter du 1^{er} avril 2025.

2/ Délibération pour approbation du projet de vidéoprotection et demande de subvention (DETR, Fonds FIPD et Département)

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation, sur des poteaux existants (poteaux électriques ou candélabres d'éclairage public) ou sur des bâtiments communaux, de caméras à des points stratégiques du territoire communal (entrées du bourg, bâtiments scolaires, de la Mairie et des services techniques) afin de prévenir la délinquance et les incivilités sur le territoire communal sur les conseils des services de la gendarmerie.

Le coût de cette opération s'élève à 68 471 euros HT.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée d'approuver ce projet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet d'installation, sur des poteaux existants (poteaux électriques ou candélabres d'éclairage public) ou sur des bâtiments communaux, de caméras à des points stratégiques du territoire communal (entrées du bourg, bâtiments scolaires, de la Mairie et des services techniques) afin de prévenir la délinquance et les incivilités sur le territoire communal dont le montant des travaux s'élève à 68 471 euros HT.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à hauteur de 40 % du montant des travaux, soit 27 388 euros, auprès des Services de l'Etat au titre de la DETR - 2025.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à hauteur de 10 % du montant des travaux, soit 6 847 euros, auprès des Services Départementaux au titre de l'appel à projets d'intérêt communal – fonds départemental d'aide à l'équipement communal – volet 3 – année 2025.

Monsieur le Maire propose, enfin, de demander une subvention à hauteur de 30 % du montant des travaux, soit 20 542 euros, auprès des Services de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance - 2025.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme ci-dessous :

	MONTANT HT	%
<u>DEPENSES :</u>		
Coût de l'opération :	68 471 euros	100 %
Total des Dépenses	68 471 euros	100 %
<u>RESSOURCES :</u>		
DETR (subvention demandée) :	27 388 euros	40 %
Département (subvention demandée) :	6 847 euros	10 %
FIPD Vidéoprotection (subvention demandée) :	20 542 euros	30 %
Fonds propres :	13 694 euros	20 %
Total des Ressources	68 471 euros	100 %

Monsieur le Maire demande que les membres du Conseil Municipal s'engagent sur ce plan de financement tel que ci-dessus.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, s'engage à l'unanimité sur le plan de financement tel que décrit ci-dessus.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- demander une subvention à hauteur de 40 % du montant des travaux, soit 27 388 euros, auprès des Services de l'Etat au titre de la DETR - 2025.
- demander une subvention à hauteur de 10 % du montant des travaux, soit 6 847 euros, auprès des Services Départementaux au titre de l'appel à projets d'intérêt communal – fonds départemental d'aide à l'équipement communal – volet 3 – année 2025.
- de demander une subvention à hauteur de 30 % du montant des travaux, soit 20 542 euros, auprès des Services de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance - 2025.

3/ Délibération pour approbation du projet de remplacement des fenêtres de la salle de motricité et demande de subvention (DETR et Département)

Monsieur le Maire rappelle que, réalisé en 1991, le groupe scolaire accueille 80 enfants répartis sur 3 classes (maternelle, GS/CP et CE1/CE2).

Il explique que les fenêtres de la salle de motricité de l'école maternelle du groupe scolaire, d'origine, présentent des marques d'usure liées aux intempéries et à la vétusté (défaut dans le double vitrage, usure des montant en bois ...) provoquant des dysfonctionnements des fermetures ainsi que des pertes calorifiques très importantes.

C'est la raison pour laquelle Monsieur le Maire propose le remplacement de ces fenêtres dans les projets de travaux pour l'année 2025.

Ce projet complétera la rénovation thermique des bâtiments du groupe scolaire initiée en 2021 par le remplacement des fenêtres de la partie primaire (DETR 2021)

Ses travaux devant être réalisés à une période où le groupe scolaire est inoccupé, ils sont envisagés pendant les congés scolaires d'été : en juillet et août 2025.

Le coût de l'opération s'élève à **26 428 euros HT**.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée d'approuver ce projet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de remplacement des fenêtres de la salle de motricité de l'école maternelle du groupe scolaire dont le montant des travaux s'élève à **26 428 euros HT**.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à hauteur de 50 % du montant des travaux, soit 13 214 euros, auprès des Services de l'Etat au titre de la DETR - 2025.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à hauteur de 30 % du montant des travaux, 7 928 euros, auprès des Services Départementaux au titre de l'appel à projets d'intérêt communal – fonds départemental d'aide à l'équipement communal – volet 3 – année 2025.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme ci-dessous :

	MONTANT HT	%
<u>DEPENSES :</u>		
Coût de l'opération :	26 428 euros	100 %
Total des Dépenses	26 428 euros	100 %
<u>RESSOURCES :</u>		
DETR (subvention demandée) :	13 214 euros	50 %
Département (subvention demandée) :	7 928 euros	30 %
Fonds propres :	5 286 euros	20 %
Total des Ressources	26 428 euros	100 %

Monsieur le Maire demande que les membres du Conseil Municipal s'engage sur ce plan de financement tel que ci-dessus.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, s'engage à l'unanimité sur le plan de financement tel que décrit ci-dessus.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- demander une subvention à hauteur de 50 % du montant des travaux, soit 13 214 euros, auprès des Services de l'Etat au titre de la DETR - 2025.

- demander une subvention à hauteur de 30 % du montant des travaux, soit 7 928 euros, auprès des Services Départementaux au titre de l'appel à projets d'intérêt communal – fonds départemental d'aide à l'équipement communal – volet 3 – année 2025.

4/ Délibération pour animation lors du 30ème Vide-Greniers du Dimanche 6 Juillet 2025 - « En scène »

- Spectacle de la Compagnie du Vengeur – Cultures.com – Jukebox ambulant

Dans le cadre de sa politique culturelle d'animation de la commune, le Maire propose à l'Assemblée d'organiser un spectacle à destination des habitants de la commune et des environs le Dimanche 6 Juillet 2025 à l'occasion du 30^{ème} anniversaire du Vide-Greniers. Il s'agit d'une prestation Animation musicale proposée par la Compagnie du Vengeur – Cultures.com – Jukebox ambulant qui sera présentée à l'occasion du 30ème Vide-Greniers du Dimanche 6 Juillet 2025.

Le montant du cachet demandé par cette association est de l'ordre de 810 euros TTC.

Le Maire indique à l'assemblée que le Conseil Départemental, dans sa politique d'accompagnement culturel aux communes de moins de 5 000 habitants « En Scène » accorde une subvention de 60 % de la dépense subventionnable plafonnée à 3 000.00 euros.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir la proposition de prestation Animation musicale proposée par la Compagnie du Vengeur – Cultures.com – Jukebox ambulant qui sera présentée à l'occasion du 30ème Vide-Greniers du Dimanche 6 Juillet 2025, autorise le Maire à signer le contrat s'élevant à la somme de 810.00 euros à intervenir avec ladite association, demande l'autorisation de pré financer ce spectacle, et sollicite du Conseil Départemental une subvention de 60 % de la dépense.

5 / Informations diverses

5 a/ Monsieur le Mairie expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation, le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

FOURNISSEURS	OBJET DE LA DEPENSE - 2024	MONTANT TTC	DATE DE PAIEMENT
ETAT	FPIC - DECEMBRE 2024	5 551 €	31/12/2024
ETAT	FNGIR - DECEMRE 2024	642 €	31/12/2024
ORANGE	FIBRE APC - 27/12/2024	56 €	31/12/2024
ORANGE	FIBRE MAIRIE - 18 12 2024	91 €	31/12/2024
ORANGE	FIBRE BIBLIOTHEQUE - 18 12 2024	2 €	31/12/2024
AUCHAN	VIN D'HONNEUR VEOUX AU PERSONNEL - 03/12/2024	133 €	31/12/2024
EIFFAGE ENERGIE	MAINTENANCE SECURITE INCENDIE 2024 - 27/12/2024	1 045 €	31/12/2024
LACOSTE DACTYL	FOURNITURES ADMINISTRATIVES - MAIRIE - 31/12/2024	34 €	31/12/2024
IMPRIMERIE C	PANNEAU AFFICHAGE BAR RESTAURANT	492 €	31/12/2024
MGAA	PETITES FOURNITURES POUR SERVICES TECHNIQUES	251 €	31/12/2024
CA CENTRE LOIRE	Echéance du 30/12/2024 - EMPRUNT POUR MULTICOMMERCE	6 545 €	31/12/2024
CAISSE D'EPARGNE	Echéance du 22/12/2024 - PRET POUR AGRANDISSEMENT MSP 2018	1 227 €	31/12/2024
CAISSE D'EPARGNE	Echéance du 22/12/2024 - CREDIT DEVELOPPEMENT REGIONAL CENTRE POUR MSP	1 239 €	31/12/2024
CA CENTRE LOIRE	Echéance du 30/12/2024 - EMPRUNT POUR MULTICOMMERCE	6 081 €	31/12/2024

CAISSE D'EPARGNE	Echéance du 22/12/2024 - PRET POUR AGRANDISSEMENT MSP 2018	167 €	31/12/2024
CAISSE D'EPARGNE	Echéance du 22/12/2024 - CREDIT DEVELOPPEMENT REGIONAL CENTRE POUR MSP	84 €	31/12/2024
VERITAS	VERIF ANNUELLE INSTALLATIONS GAZ SALLE POLYV ET ECOLE - VISITE 13/12/2024	237 €	31/12/2024
SALIN SEBASTIEN	REPLACEMENT SYSTEME REGUL CHAUFFAGE EGLISE - 17 12 2024	158 €	31/12/2024
SALIN SEBASTIEN	REPLACEMENT SYSTEME REGUL CHAUFFAGE SALLE SPORT - 17 12 2024	234 €	31/12/2024
TOTAL MARKETING	CARBURANT VEHICULES SERVICES TECHNIQUES - 30/11/2024	170 €	31/12/2024
COHESION TERRITOIRE	TAXE AMENAGEMENT MULTICOMMERCES 2EME PART - 12/11/2024	7 678 €	31/12/2024
ORANGE	TELEPHONE MAIRIE ET SERVICES TECHNIQUES - 30/11/2024	161 €	31/12/2024
ORANGE	LIGNE TELEPHONE ELUS - 30/11/2024	34 €	31/12/2024
ORANGE	FIBRE MSP - 27 11 2024	71 €	31/12/2024
LA POSTE AFFRANCHISSEMENT	AFFRANCHISSEMENTS NOVEMBRE 204 - 06/12/2024	6 €	31/12/2024
PRO A PRO	VIN D'HONNEUR VOEUX DU MAIRE DU 19 12 2024	227 €	31/12/2024
INTERSPORT	CARTE CADEAU PERSONNEL COMMUNAL - 2024	30 €	31/12/2024
GUEROT VIGNERON	VIN D'HONNEUR - VOEUX DU MAIRE	384 €	31/12/2024
VERITAS	VERIFICATION ANNUELLE RACKS ET ECHAFFAUDAGE SERVICES TECHNIQUES - 04/12/2024	236 €	31/12/2024
LUMIPLAN VILLE	MAINTENANCE PANNEAUX LUMINEUX - 28/10/2024	381 €	31/12/2024
DOC UP	MAINTENANCE MACHINE A AFFRANCHIR - TARIFS - 02/12/2024	359 €	31/12/2024
DOUBRE Jean-Luc	ENTRETIEN VOIRIE COMMUNALE 1ER-2EME-3EME TRIM 2024	10 170 €	31/12/2024
GAILLARD	ENTRETIEN MUR CHAUFFERIE LOCAL 18 RUE DE LYON	2 327 €	31/12/2024
IDN - JACQUES MALICKI	TRAITEMENT FACADE APC	160 €	31/12/2024
MEDISAFE	VALISES DE SECOURS SALLE POLYV APC ET BIBLIOTHEQUE - 05/12/2024	176 €	31/12/2024
BRICOMARCHE	PETIT EQUIPEMENT SERVICES TECHNIQUES - 06/12/2024	57 €	31/12/2024
BRICOMARCHE	FOURNITURES POUR ESPACES VERTS - 12/12/2024	87 €	31/12/2024
BRICOMARCHE	FOURNITURES POUR CLOTURE PETIT RELAIS - 12/12/2024	8 €	31/12/2024
BRICOMARCHE	PETITES FOURNITURES SERVICES TECHNIQUES - 06/12/2024	400 €	31/12/2024
EPFL	RBT 4EME ECHEANCE - ACQUISITION PETIT RELAIS - 3 RUE DE BRIARE - BIEN 1288017	20 038 €	19/12/2024
CA CENTRE LOIRE	Echéance du 02/12/2024 - PRET TRAVAUX SERVICES TECHNIQUES	4 536 €	18/12/2024
CA CENTRE LOIRE	Echéance du 02/12/2024 - PRET TRAVAUX SERVICES TECHNIQUES	454 €	11/12/2024
COHESION TERRITOIRE	TAXE AMENAGEMENT MULTICOMMERCES - 12/11/2024	7 680 €	11/12/2024
COHESION TERRITOIRE	REDEVANCE ARCHEOLOGIQUE MULTICOMMERCES -12/11/2024	1 117 €	11/12/2024
ORANGE	TELEPHONE ET INTERNET BIBLIOTHEQUE - 20 11 2024	79 €	06/12/2024
ORANGE	INTERNET MAIRIE - 20 11 2024	91 €	06/12/2024
ORANGE	TELEPHONE ET INTERNET BIBLIOTHEQUE - 20 11 2024	79 €	06/12/2024
LECLERC GIEN	VIN D'HONNEUR DU 11 NOVEMBRE 2024 - 30/11/2024	30 €	06/12/2024
HOTEL LE NUAGE	BON CADEAUX POUR BENEVOLE COMMUNAL - NOEL 2023	54 €	06/12/2024
EPFL	FRAIS DE PORTAGE 2024 - ACQUISITION 3 RUE DE BRIARE - BIEN 1288017 - 22 11 2024	3 246 €	11/12/2024
CRISTAL INFORMATIQUE	MAINTENANCE INFORMATIQUE - 29/11/2024	84 €	06/12/2024
CRISTAL INFORMATIQUE	REPLACEMENT DISQUE DUR NAS - 29/11/2024	159 €	06/12/2024
SALIN SEBASTIEN	MISE EN PLACE CONTACTEUR CHAUFFAGE SALLE SPORTIVE	204 €	06/12/2024
LA CABANE	LIVRES POUR BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - 22/11/2024	230 €	06/12/2024
IKEA ENTREPRISE	PETIT EQUIPEMENT MAIRIE - 19/11/2024	100 €	06/12/2024
IPC SAS	PRODUITS ENTRETIEN SERVICES TECHNIQUES - 26/11/2024	1 576 €	06/12/2024
CEDEO	PETITES FOURNITURES POUR SERVICES TECHNIQUES - 30/11/2024	13 €	06/12/2024
ETAT	FPIC - NOVEMBRE 2024	5 552 €	17/12/2024
ETAT	FNGIR - NOVEMBRE 2024	640 €	17/12/2024

ETAT	FNGIR - OCTOBRE 2024	640 €	26/11/2024
SIP GIEN TAXES	TAXES FONCIERES 2024 - LOCAL TELECOM	177 €	25/11/2024
SIP GIEN TAXES	TAXES FONCIERES 2024 - BATIMENTS COMMUNAUX	4 109 €	25/11/2024

FOURNISSEURS	OBJET DE LA DEPENSE - 2025	MONTANT TTC	DATE DE PAIEMENT
SIIS LA BUSSIERE ADON	PARTICIPATION COMMUNALE AU SIIS 2025 - ACOMPTE 1ER TRIMESTRE 2025	39 631 €	05/02/2025
EDF COLLECTIVITES	ELECTRICITE BATIMENTS COMMUNAUX - 24/12/2024	7 509,00 €	05/02/2025
EDF COLLECTIVITES	ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC - 24/12/2024	2 575,00 €	05/02/2025
ETAT	FNGIR - JANVIER 2025	640,00 €	05/02/2025
CIGAC	ASSURANCE PERSONNEL COMMUNAL - ANNEE 2025	11 318,00 €	17/01/2025
UDMR	ADHESION UNION DEPARTEMENTALE DES MAIRES RURAUX - 2025	100,00 €	17/01/2025
AS MAIRES LOIRET	COTISATION AML45 - 2025 - 08/01/2025	312,00 €	17/01/2025
ORANGE	LIGNE FIXE MAIRIE - 31/12/2024	66,00 €	17/01/2025
ORANGE	FIBRE MSP - 27 12 2024	73,00 €	17/01/2025
LA POSTE AFFRANCHISSEMENTS	AFFRANCHISSEMENTS DECEMBRE 2024	222,00 €	17/01/2025
SPRE	SPRE POUR ANIMATIONS 2025	59,00 €	17/01/2025
SOLBERVAL FR	VIN D'HONNEUR VOEUX A LA POPULATION	61,00 €	17/01/2025
LECLERC GIEN	5 CARTES CADEAUX - ENFANTS NES EN 2024 - 01/01/2025	150,00 €	17/01/2025
LA BELLE EPOQUE	VIN D'HONNEUR - VOEUX DU MAIRE A LA POPULATION - 04 01 2025	880,00 €	17/01/2025
AUCHAN	VIN D'HONNEUR VOEUX A LA POPULATION - 31/12/2024	78,00 €	17/01/2025
SACEM	SACEM POUR ANIMATIONS 2024	69,00 €	17/01/2025
IMPRIMERIE CENTRALE	PUBLICATIONS BULLETINS MUNICIPAUX 2024-2025 2024120030	2 549,00 €	17/01/2025
LA VIE COMMUNALE	ABONNEMENT LA VIE COMMUNALE - 2025	144,00 €	17/01/2025
JOURNAL DES MAIRES	ABONNEMENT 2025 - JOURNAL DES MAIRES	118,00 €	17/01/2025
BIONNAY	ABONNEMENT LES CAHIERS DU FLEURISSEMENT 2025	98,00 €	17/01/2025
GROUPAMA	ASSURANCE VEHICULE KUBOTA B3150 - DR-295-LB - ANNEE 2025	263,00 €	17/01/2025
GROUPAMA	ASSURANCE VEHICULE TRACTEUR FIAT 8088 9468 VA 45 - ANNEE 2025	182,00 €	17/01/2025
GROUPAMA	ASSURANCE CYBER RISQUES 2025	499,00 €	17/01/2025
GROUPAMA	ASSURANCE VILLASSUR COMMUNE 2025	6 536,00 €	17/01/2025
GROUPAMA	ASSURANCE VEHICULE OPEL CAMION MOVANO 6476 ZX 45 - ANNEE 2025	491,00 €	17/01/2025
GROUPAMA	ASSURANCE VEHICULE KANGOO AA-027-LG - 2025	246,00 €	17/01/2025
GROUPAMA	ASSURANCE MULTIRISQUES COLLABORATEURS EN MISSION - ANNEE 2025	142,00 €	17/01/2025
GROUPAMA	ASSURANCE MATERIEL TRACTE - TONNE A TRAITER - ANNEE 2025	108,00 €	17/01/2025
GROUPAMA	ASSURANCE VEHICULE REMORQUE CX-088-FX - ANNEE 2025	171,00 €	17/01/2025
GROUPAMA	ASSURANCE VEHICULE JOHN DEERE Z997R - ANNEE 2025	276,00 €	17/01/2025
VERISURE	MAINTENANCE ALARME BATIMENTS COMMUNAUX - 1ER TRIMESTRE 2025	990,00 €	17/01/2025
VERISURE	MAINTENANCE ALARME MSP - 1ER TRIMESTRE 2025	191,00 €	17/01/2025
VERISURE	MAINTENANCE ALARME SERVICES TECHNIQUES - 1ER TRIMESTRE 2025	191,00 €	17/01/2025
BIBLIX SYSTEM	MAINTENANCE SYSTEME INFORMATIQUE BIBLIOTHEQUE - 2025	993,00 €	17/01/2025
SGA J MEYER	BALAYAGE VOIRIE DU 11 12 2024	805,00 €	17/01/2025
SALIN SEBASTIEN	RACCORDEMENT PRISE GUIRLANDE MAIRIE	336,00 €	17/01/2025
KONICA MINOLTA	LOCATION COPIEUR MAIRIE - 1ER TRIM 2025	1 236,00 €	17/01/2025
CM-CICLEASING POUR DOC UP	LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR - 14/01/2025	354,00 €	17/01/2025
GROUPE PEDAGOFICHE	GUIDE COMPTABLE M57 - 2025	124,00 €	17/01/2025
BRUNEAU JM	FOURNITURES ADMINISTRATIVES MAIRIE - 15/01/2025	281,00 €	17/01/2025
MGAA	PETIT EQUIPEMENT SERVICES TECHNIQUES	251 €	17/01/2025
MANUTAN	ASPIRATEUR SALLE POLYVALENTE - 2025	375 €	17/01/2025
FICHOT HYGIENE	PRODUITS ENTRETIEN - MAIRIE - SERVTECHN - BIBLIO ET MSP	677 €	17/01/2025
BIBLIX SYSTEM	CARTES DES LECTEURS BIBLIOTHEQUE - 16/01/2025	371 €	17/01/2025
BUTAGAZ LOGIGAZ	COMBUSTIBLE POUR CHAUFFAGE SALLE POLYVALENTE - LIVRAISON 31 12 2024	2 386 €	17/01/2025
PROLUDIC	FOURNITURE ET INSTALLATION BALANCOIRE PARC RUE ESCRIGNELLES	18 035 €	17/01/2025
RIVAL	PANNEAUX HISTORIQUES - 7 PANNEAUX - 12/12/2024	1 620 €	08/01/2025

5 b/ Autres informations diverses :

Bacs SMICTOM

L'entreprise CONTENUR choisi sur appel d'offre par le SMICTOM n'a pas, au 20 décembre 2024 distribué les 95% de containers, fixés dans le contrat. La conséquence en sont les soucis que le SMICTOM et ses usagers rencontrent actuellement. Se sont ajoutés à cette non-distribution des bacs, des dysfonctionnements dans l'organisation des tournées de ramassage par la société SEPUR. Le SMICTOM a, depuis lundi 10 février, repris à son compte la distribution des bacs manquants, avec deux équipes. Un peu de patience de la part des usagers et tout devrait rentrer dans l'ordre. Cette nouvelle organisation, une fois bien en place va être une avancée positive, notamment pour notre commune qui désormais bénéficie du ramassage du tri (bacs jaunes) en porte à porte.

EPICERIE/MULTICOMMERCE

A ce jour, nous attendons une réponse à notre proposition d'indemnités d'éviction à hauteur de 29 000 euros. La fin du bail, notifiée à l'épicier par voie de Commissaire de Justice est fixée au 22 février prochain. L'épicier, que Monsieur le Maire a rencontré, a annoncé l'envoi d'un courrier prochainement. Monsieur le Maire informera les membres de l'assemblée de la suite.

BAR-RESTAURANT LE PETIT RELAIS

Le bail commercial du bar restaurant et du logement est signé depuis le 7 février dernier entre l'EPFLI et Monsieur Elie RIBATON, restaurateur. Monsieur RIBATON et sa compagne sont en cours d'emménagement. La Licence IV, détenue par la commune, a été mise à disposition par convention avec Monsieur RIBATON dès que celui-ci a obtenu son permis d'exploitation et le transfert d'exploitation a été transmis en Préfecture qui l'a validé. Monsieur RIBATON a l'autorisation officielle d'exploiter la Licence IV aujourd'hui même et peut donc ouvrir son Bar-Restaurant, ce qui est imminent.

Monsieur le Maire informe qu'une date d'inauguration officielle va rapidement être fixée.

TRAVAUX SUR LE RESEAU ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique que compte tenu de la prise de compétence du service « assainissement » par la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye, ce sont ses services qui sont en charge des travaux planifiés sur la Bussière.

Ces travaux sont en cours d'appel d'offres et seront vraisemblablement exécutés en 2026. Ces travaux vont être réalisés sur les secteurs suivant : début de la route d'Escrignelles, rue de Lyon, rue de Paille et rue du Château. En ce qui concerne la rue du Château, conjointement aux travaux d'assainissement, un réaménagement est prévu dont le dossier de demande de permis d'aménager a été déposé hier au service Urbanisme de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.

COMMISSION CIMETIERE

Suite à la dernière commission cimetière qui s'est déroulée le vendredi 31 janvier dernier, un important travail de prise de vues va être réalisé pour alimenter et mettre à jour le logiciel prévu à cet effet.

CITERNE D'EAU

Concernant la citerne d'eau proposée par le département à la commune pour la défense incendie et qui pourrait être installée sur le site de la Fontaine Couverte : La commune n'a pas signé la convention proposée par le département, les obligations et responsabilités à la charge de la commune étaient trop importantes.

La société DEROMEDI chargée de l'exploitation de la sablière propose de mettre à disposition des pompiers l'eau des bassins d'extraction. Un chemin en calcaire nécessaire à l'exploitation sera maintenu pour cet usage.

ARBRES SUR LA RUE DE BRIARE

Monsieur le Maire informe que 9 arbres (érables) ont été remplacés sur la rue de Briare

DATES à retenir :

Commission travaux :	Samedi 8 mars 2025 à 9 h - rendez-vous en mairie
Commission finances :	Mercredi 19 mars 2025 à 18 h
CCAS :	Jeudi 20 mars 2025 à 18 h 15
Conseil du SIAEP :	Mercredi 26 mars 2025 à 8 h 30
Conseil du SIIS :	Mercredi 26 mars 2025 à 18 h 15

6/ Questions et informations des membres du conseil :

Madame Inès de CHASSEVAL a transmis la proposition d'une pépinière pour fournir des arbustes à installer en arc de cercle autour de la croix centrale du cimetière. Cette proposition sera étudiée en commission travaux.

Monsieur Alain PAYROIS demande si la géothermie ne serait pas une bonne solution à étudier pour les bâtiments de la commune. A étudier pour un ensemble de bâtiments communaux.

Monsieur Gérard BOURNEUF demande si l'entretien du terrain situé derrière le Petit Relais est prévu. Monsieur le Maire signale que la pelouse a été semée et que dans une partie de l'abri seront installés des toilettes publiques et que l'autre partie sera mise à disposition du Petit Relais.

Monsieur Alain LAGARDE demande quand sera réalisée aux étangs de la commune la remise en état de la parcelle dans laquelle des peupliers ont été exploités. Monsieur le maire répond qu'un nouveau devis de broyage des souches est arrivé en Mairie. Il restera à réfléchir au réaménagement de la parcelle, faire de nouvelles plantations, laisser la végétation se réinstaller naturellement...

Monsieur Alain LAGARDE a rencontré sur la route d'Escrignelles une personne qui testait la résistance des poteaux de téléphone en bois qui auraient été fragilisés par l'installation de la fibre.

Monsieur Romuald GAUDRY signale un poteau d'éclairage public couché devant l'usine depuis plus d'un an. A voir pour le redresser ou pour le remplacer. Il signale également le mauvais état de la voie piétonne le long de la rue de Briare, elle disparaît dans certaines zones sous la végétation.

Monsieur Joël ESNAULT explique que l'entretien de ce type de voie est devenu très difficile depuis l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires et sa réfection est excessivement onéreuse.

Monsieur Patrick DESBOIS a participé aux Ateliers de généalogie organisées à la bibliothèque. Ces séances ont eu un grand succès grâce à l'intervenante qui était très intéressante. La Mairie a reçu des lettres de remerciement.

Madame Catherine PENNA demande quand commenceront les travaux du multi commerce. Monsieur le maire répond qu'il est nécessaire qu'au préalable l'épicier soit parti.

Le prochain conseil municipal est prévu le Mercredi 9 avril 2025 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.



Dominique GEOFFRENET

Le Secrétaire de séance

Inès DE CHASSEVAL